



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 13 AU 19 MARS 2010

N° 99

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Transparency Maroc présente sa vision du débat sur les médias et la société

Transparency Maroc a présenté, mardi 16 mars 2010, lors d'une audition devant l'Instance du dialogue national « Médias et société », sa vision de ce débat axée principalement sur le droit d'accès à l'information.

18/03/2010



La transparence tribunaire du droit d'accès à l'information

La transparence dans le domaine des médias ne peut se réaliser sans la consécration du droit d'accès à l'information, a affirmé mardi le secrétaire général de Transparency Maroc, Rachid Filali Meknassi. Dans une déclaration à la MAP, peu avant le coup d'envoi de la séance tenue par l'Instance du dialogue national « Médias et société » avec les représentants de

Transparency Maroc, M. Filali Meknassi a expliqué que « la transparence ne peut se concrétiser sans liberté d'expression et d'opinion et sans accès à l'information », notant que l'association soulignera au cours de cette séance, la nécessité d'inscrire le concept du droit à l'information dans le cadre d'une approche globale pour la promotion du secteur de la presse.



Le dialogue national « Médias et Société » se poursuit

L'Instance en charge de la conduite du dialogue national « Médias et Société » au Parlement, a poursuivi ses travaux les 15, 16 et 17 mars courant, en rencontrant les responsables du Forum Social Marocain, de Transparency Maroc et du Forum Marocain Vérité et Justice. Le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali, a passé en revue, lors de la session réservée à son organisation le 16 mars, les programmes de plaidoyer, d'études, de recherches et de sensibilisation des décideurs et du public à propos du « droit d'accès du citoyen à l'information » en général, et de ce droit pour les journalistes dans leur exercice de la liberté

d'expression telle que définie par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Au terme de cette séance, Transparency Maroc a exprimé sa disponibilité pour contribuer avec l'Instance, à l'élaboration de choix stratégiques et de propositions concrètes en vue de la consécration législative et réglementaire de ce droit et pour développer les activités et outils qu'elle a déjà mis en œuvre pour sensibiliser aussi bien le grand public que les acteurs clés pour la mise en œuvre de ce droit, notamment les journalistes, les opérateurs et professionnels des TIC et les décideurs et gestionnaires des administrations publiques.

13-14/03/2010



Rencontre à Rabat sur les réformes judiciaires visant la protection des biens publics

L'Instance nationale de défense des biens publics a organisé, samedi à Rabat, une rencontre sur les réformes judiciaires visant la protection des biens publics. Selon M. Ahmed Chiba, membre de l'Instance, cette rencontre organisée par le barreau de Rabat et Transparency Maroc, s'inscrit dans le cadre d'une contribution à l'édification d'une justice qui réponde aux exigences du développement économique et social que connaît le Royaume. De son côté, le bâtonnier de Rabat, Me Ahmed Akdim, a indiqué que

la réforme de la justice occupe une place de choix, soulignant que les acteurs économiques, sociaux et politiques accordent un grand intérêt à ce projet. Pour sa part, M. Mohamed Bernoussi a présenté un exposé sur les propositions que Transparency Maroc a élaboré en collaboration avec d'autres organisations de la société civile. Par ailleurs, les participants ont souligné la nécessité de cette réforme judiciaire et le besoin d'y joindre une deuxième réforme qui viserait les champs politiques et institutionnels.



Marchés publics : décrets de la discorde

Le projet de décret sur les marchés publics actuellement au Secrétariat général du gouvernement (SGG), inquiète les différents acteurs du secteur, qui considèrent que le nouveau texte fragilisera l'achat public au Maroc. Ce projet de décret, présenté par le ministère de l'Economie et des Finances et la Trésorerie générale du Royaume, est soumis depuis le 5 mars aux commentaires des

différents acteurs de la société via le site du SGG à la rubrique « liste des avant-projets ». Ce nouveau texte préconise notamment la simplification des procédures et la consolidation du dispositif de transparence. Pourtant, certaines associations professionnelles pointent du doigt des irrégularités dans ce projet de loi qui risque selon eux de bloquer l'achat public au Maroc.



Publication du rapport annuel sur les droits de l'Homme du Département d'Etat américain

Le Département d'Etat américain a publié son rapport annuel sur les droits de l'Homme, qui épingle non seulement les incontournables Chine et Iran, mais aussi « plusieurs pays généralement très respectueux des droits de l'Homme ». Ce rapport qu'une source du Département d'Etat a qualifié de « plus complet du monde » l'est d'autant plus qu'il exclut les USA de son champ d'investigation. Avec raison, puisque le sujet des droits de l'Homme y est à la fois controversé et complexe. Il faut donc prendre pour ce qu'il est, à savoir un rapport à la fois partial et partiel, deux caractéristiques qui transparaissent, entre autres, dans

certaines remarques et prises de position concernant le Maroc. Car si le rapport commence par affirmer que les élections parlementaires qui se sont déroulées en 2007 se sont démarquées par leur transparence et leur professionnalisme, d'autres aspects du gouvernement et de la société marocaine présentés sont loin d'être aussi flatteurs pour le pays. En effet, la corruption à vaste échelle, l'irrespect des droits de l'Homme ou le délabrement de certaines institutions de l'Etat ne sont que des exemples des nombreuses critiques formulées à l'égard de notre pays.

15/03/2010

LesEchos Une commission allemande en visite au Maroc

Une délégation de la commission des pétitions du Parlement régional du land de Bade Wurtemberg (sud-ouest de l'Allemagne) effectuée, les 15 et 16 mars 2010, une visite d'information au Maroc, où elle aura des entretiens avec respectivement des membres de la Chambre des représentants,

des responsables au sein du ministère de l'Intérieur ainsi que des représentants de Transparency Maroc. Au menu de ces rencontres figurent la coopération parlementaire, les questions de migration, la lutte contre la corruption et la participation des citoyens au travail des institutions publiques.



libération

Taslif: Escroquerie organisée

Voilà une étrange affaire avec de nombreuses zones d'ombre. Les seuls faits avérés dans ce qui s'apparente à une escroquerie (selon le terme employé par la société) à Taslif, c'est qu'il y a une instruction judiciaire en cours et pas moins de 5 personnes, dont de hauts cadres de la société en détention préventive depuis le 10 mars. Ces personnes sont impliquées dans une affaire d'escroquerie d'un montant d'environ 100 millions de DH (soit quatre fois le bénéfice net réalisé en 2008).

Le réseau démantelé aurait agi en falsifiant des documents officiels et également en utilisant de vrais dossiers de crédit pour le financement de camions à travers plusieurs niveaux de «sociétés» ad hoc, clientes les unes des autres. Cette affaire pourrait connaître des rebondissements à l'issue du second conseil d'administration prévu le 15 mars pour «l'approbation des comptes eu égard à cet événement post clôture », comme l'indique un communiqué officiel, sous couvert du CDVM.

**Le Conseil de la concurrence a reçu 15 demandes d'avis depuis le début 2009**

Lors d'une rencontre organisée, jeudi 11 mars à El Jadida, le président du Conseil de la Concurrence, M. Abdelali Benamour, a indiqué que le Conseil a reçu 15 demandes d'avis sur des questions relatives à la concurrence, dont deux au cours du premier trimestre 2009 et les autres lors du der-

nier trimestre de la même année et des mois de janvier et février 2010. Il a également affirmé que le Conseil prépare actuellement six études sectorielles, qui ont été confiées à des bureaux d'études, précisant que huit autres études seront réalisées au cours de cette année.

**Douane : Réunion de l'Observatoire de l'éthique**

L'Observatoire de l'éthique de la douane tient, le lundi 15 mars, sa première réunion. A l'ordre du

jour, l'examen de l'état d'avancement de cette instance mise en place le 19 janvier dernier.

16/03/2010

**Séminaire à Rabat sur le projet de création d'un Centre maroco-coréen de formation en TIC dans le domaine de l'éducation**

Le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique a organisé le 14 mars à Rabat, en partenariat avec l'Agence coréenne de la

coopération internationale (KOICA), un séminaire axé sur le projet de création d'un centre maroco-coréen de formation en technologie de l'information et de communication (TIC) dans le domaine de l'éducation.

16/03/2010



Le Maroc participe à la 27^{ème} session du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur à Tunis

Le ministre de l'intérieur, Taieb Cherkaoui, est arrivé lundi à Tunis pour participer à la 27^{ème} session du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, tenue les 16 et 17 mars 2010. A l'ordre du jour de cette session figure l'examen de plusieurs questions, dont un projet de plan pour la mise en œuvre de la stratégie arabe de lutte contre l'usage illicite des stupéfiants, un projet de plan pour la mise en œuvre de la stratégie arabe de lutte contre le terrorisme et un autre pour l'application de la

stratégie arabe en matière de protection civile. Un communiqué du secrétariat général du conseil indique que les ministres étudieront également plusieurs projets d'accords convenus avec le conseil des ministres arabes de la Justice. Ces accords portent entre autres sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la lutte contre le crime organisé transfrontalier, et un projet de convention arabe pour le transfèrement des détenus.



Près de 200 employés fantômes dans la Commune urbaine de Tétouan

Des sources ont remis au journal « Al Massae » une liste de près de 200 fonctionnaires fantômes à la commune urbaine de Tétouan, qui perçoivent toujours leurs salaires ; parmi eux des épouses de hauts responsables, des proches d'adjoints de présidents et de chefs de services ainsi que d'autres personnes prétendant appartenir à un « syndicat local

de la presse » ou encore des personnes résidant à l'étranger. Les salaires de ces fonctionnaires fantômes constituent une charge importante pour le budget de la commune urbaine et contribuent à la dilapidation des deniers publics ; pourtant il n'y a eu aucun contrôle de la part des commissions d'inspection relevant du ministère de l'Intérieur ou de la Cour des comptes.



Six fonctionnaires appartenant au ministère de l'Intérieur impliqués dans le réseau de trafic de nouveau-nés

Six fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, dont trois officiers d'état civil et trois agents d'autorité, figurent sur la liste des accusés dans le réseau de trafic de nouveau-nés récemment démantelé à Casablanca. L'enquête préliminaire a révélé que les personnes

impliquées dans cette affaire ont déjà travaillé avec l'accusée principale, chef du réseau, en intervenant dans des opérations de falsification de documents officiels d'état civil. L'enquête par des agents spécialisés de la sûreté nationale suit toujours son cours.



Le Parti de la Justice et du Développement forme ses conseillers sur l'intégrité et la transparence

En marge de la deuxième rencontre nationale des conseillers communaux, le PJD a approuvé la charte d'intégrité et de transparence. Une commission spéciale a été mise en place pour le suivi de la mise en œuvre des principes de transparence et d'intégrité. Le parti a également appelé l'ensemble de ses

conseillers qui veillent sur la gestion des communes qu'ils dirigent à motiver leurs décisions et à en informer le public. Cette commission sera chargée également d'encadrer les conseillers communaux et d'examiner la méthodologie de gestion, de recevoir les plaintes et de mener des enquêtes à leur sujet.

16/03/2010

الجزيرة Rencontre nationale sur « la jeunesse marocaine et les médias » à Mohammedia

L'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE) organise, le 18 mars à Mohammedia, en partenariat avec la Faculté de Droit de Mohammedia et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), une rencontre scientifique nationale sur le thème « Jeunesse marocaine et médias : les enjeux

des nouvelles technologies de communication ». Les participants examineront plusieurs thèmes relatifs notamment à « l'image de l'enfant dans la presse écrite », « les jeunes et l'audiovisuel » et « la jeunesse marocaine et les nouvelles technologies de communication : l'Internet objet de questions ».

17/03/2010



Le droit d'accès à l'information : un outil de la bonne gouvernance ?

Le droit d'accès à l'information s'est frayé, au fil des années, un chemin dans un débat qui, grâce à la société civile, ne cesse de gagner en intensité. Ateliers, conférences, réunions, rapports et études sont autant de recettes auxquelles différents acteurs de divers horizons ont recours pour obtenir gain de cause, l'objectif étant de convaincre de l'utilité, voire de la nécessité impérieuse, d'un dispositif juridique sur le droit d'accès à l'information au Maroc. Le Maroc ne peut plus ignorer la légitimité de ce droit ou en reporter l'adoption solennelle et effective, d'autant plus qu'il y a une volonté politique exprimée, notamment dans le registre du respect et du dévelop-

pement des droits de l'Homme, a fait observer le Pr. Jamal Eddine Naji, lors d'une rencontre, organisée par Transparency Maroc en collaboration avec l'Unesco. Des différentes études portant sur ce sujet, on ne peut que retenir cette affirmation qui en constitue le dénominateur commun, à savoir que le droit à l'information n'appartient pas à une catégorie de la population et n'est pas non plus l'apanage des seuls hommes d'affaires ou des journalistes. Ce droit ne peut que contribuer à la création d'une société ouverte et démocratique, au développement politique, économique, social, culturel, à la lutte contre la corruption et au renforcement de la transparence.



La Cour des comptes convoque deux fonctionnaires de la municipalité de Kénitra

La Cour des comptes à Rabat a convoqué Mohamed Talmouste, l'ancien président de la municipalité de Kénitra, qui avait été condamné à la prison ferme dans le cadre d'une affaire de fraude électorale, ainsi que son adjoint Omar Boumkasse de l'USFP, élu nouveau président de la municipalité et que Abdallah El Ouirati du parti de l'Istiqlal, membre du comité central et secrétaire général de la section locale du parti, qui a également

été condamné à la prison avec sursis dans la même affaire. La Cour des comptes a également convoqué d'autres élus et responsables locaux pour leur poser un certain nombre de questions que soulèvent les rapports des commissions d'enquêtes chargées du contrôle de la gestion de la commune urbaine de Kénitra. Ces rapports ont fait état de plusieurs dysfonctionnements ayant affecté le budget de la municipalité.



Les notaires en sit-in

La branche régionale de la Chambre nationale du notariat tient le 16 mars 2010, un sit-in devant le ministère de la Justice à Rabat. Il ne s'agit nullement d'une « contestation » mais d'une « présence civique »

en signe de solidarité avec des confrères inculpés pour leur implication présumée dans une affaire d'escroquerie. Les deux notaires sont actuellement en détention provisoire. L'instruction du dossier est en cours.

DIVERS

17/03/2010

AL BAYANE
التجديد

Protection des consommateurs : Un centre de médiation pour éviter les tribunaux

Un centre marocain de la consommation sera créé, au cours de cette année, dans le but de fournir une assistance technique aux associations de protection des consommateurs en matière de médiation. C'est ce qu'a annoncé le 15 mars à Rabat, le ministre de l'Industrie, du Commerce extérieur et des Nouvelles technologies, M. Réda Chami, lors d'une journée d'étude sur «les modes alternatifs de

résolution des litiges de la consommation». Mais qu'en est-il de la loi sur la protection des consommateurs ? « Le projet de loi qui date de 2000 est toujours en discussion au parlement. Certes, il constitue un plus pour le consommateur mais il reste incomplet », affirme Dr Bouazza Kherrati, président de l'Association marocaine de protection et d'orientation des consommateurs (AMPOC).

19/03/2010

الخمسة
أخبار اليوم

Débat national sur les médias et la société : bilan d'étape

Dans le but de communiquer sur l'état d'avancement du débat national sur les médias et la société, une conférence de presse a été organisée, mercredi 17 mars, au siège de Sapress, à Casablanca. Intervenant à cette occasion, le coordonateur général du débat national, M. Jamal Eddine Naji, a souligné que le premier objectif pour les acteurs de ce débat est de réussir l'institutionnalisation de la liberté d'expression. La mise en œuvre se fera en cinq phases : la première consiste à élaborer la plate-forme contenant

l'aspect méthodologique. La deuxième concerne le lancement du programme de recherches de terrain et l'analyse du travail de documentation et d'expertise. La troisième phase est dédiée à l'organisation du débat grand public via les canaux et supports de communication. La quatrième phase sera consacrée à la rédaction des conclusions et recommandations du débat national. Enfin, la cinquième phase sera dédiée à la diffusion auprès du grand public des conclusions et recommandations.

LesEchos Formation des magistrats sur les dispositions juridiques relatives à la concurrence

Une formation sur les dispositions juridiques relatives à la concurrence a été dispensée à une dizaine de magistrats, les 15 et 16 Mars, à l'institut supérieur de la magistrature de Rabat. Pour le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri, « Cette session se justifie du fait que la concurrence est un élément déterminant dans l'amélioration du climat de l'investissement. La majorité des lois sur la concurrence

sont issues des jugements des tribunaux, ce qui justifie la mise à niveau des magistrats dans le domaine de la concurrence ». Cette session a été organisée par le ministère des affaires économiques et générales et par le ministère de la justice, avec le soutien de l'Union européenne, en collaboration avec l'instance allemande de la concurrence, dans le cadre d'un accord de jumelage institutionnel Maroc-UE.



La Banque Mondiale critique la lenteur des procédures d'immatriculation foncière au Maroc

Le Maroc a occupé la 128ème place au niveau international et la classe 12 dans le monde arabe, selon le rapport Doing Business 2010, publié par le Fonds monétaire international, qui a critiqué la lenteur des procédures d'immatriculation foncière ainsi que le coût élevé des droits d'enregistrement au

Maroc. Le rapport a souligné également les difficultés rencontrées pour l'obtention des permis de construire et la lenteur dans le lancement des projets. Par ailleurs, le rapport a mis l'accent sur les efforts déployés par le Maroc pour accélérer les réformes et mettre en place le système du guichet unique.

19/03/2010

**Controverse au sujet de la caisse noire de la douane**

Un compte d'affectation spéciale dédié à l'administration de la douane a été créé par une décision n° 66-335 du 8 Juin 1966, dont les recettes proviennent principalement de la ventilation des taxes douanières, des confiscations liées aux infractions fiscales et de la taxe intérieure de consommation. Les autres recettes de cette caisse noire, qui constitue l'un des secrets de la douane, proviennent des affaires de drogue et des dommages et intérêts versés à l'administration dans le cadre des jugements des affaires la concernant, estimées à des milliards annuellement. Ce compte recueille également 10 % de l'ensemble des amendes émises au profit de l'administration. Selon l'article 6 de la décision

susmentionnée, le directeur général de l'administration de la douane est l'ordonnateur de ce compte et par conséquent il doit être soumis au contrôle des dépenses publiques. Cependant, ce compte ne fait l'objet d'aucun contrôle de la part de la Cour des comptes. Selon certaines sources, un simple déplacement du directeur général des douanes de son lieu de travail à Rabat vers Casablanca coûte à la caisse dix mille dirhams. Par ailleurs, à l'occasion de la nomination d'un nouveau directeur central ou régional, pas moins de cents mille dirhams sont affectés à l'achat du nouveau mobilier de bureau. Les directeurs bénéficient également d'importantes indemnités lors de leurs déplacements à l'étranger.

libération

بيان اليوم

Auditions dans le cadre d'une affaire d'escroquerie relative à un bien immobilier de l'Etat

Le juge d'instruction près la Cour d'Appel de Salé a auditionné, mercredi 17 mars, sept personnes, dont cinq en détention préventive parmi lesquelles des notaires, poursuivies dans le cadre d'une affaire d'escroquerie relative à un immeuble de l'Etat situé à Casablanca. Deux femmes qui ont

été laissées en liberté provisoire sont également poursuivies dans cette affaire enclenchée à la suite d'une plainte déposée par une grande société. Selon une source judiciaire, les personnes poursuivies sont accusées d' «association de malfaiteurs, faux et usages de faux, escroquerie et abus de confiance».

13/03/2010



La campagne anti corruption et les enquêtes fiscales paralysent l'économie algérienne

Après plusieurs années de laisser-faire, le gouvernement algérien tente de mettre fin à l'anarchie qui règne dans l'économie nationale. Au menu de l'action des autorités, des campagnes anti-corruption dans la passation de marchés publics et des enquêtes fiscales qui touchent la quasi-totalité des entreprises privées. Depuis quelques mois, les services de sécurité mènent une campagne anti-corruption qui vise les conditions de passation de marchés par les administrations et les entreprises à

capitaux publics. Des cadres du ministère des travaux publics ont été placés sous mandat de dépôt dans le cadre de l'enquête sur les conditions de réalisation de l'autoroute Est-ouest, le plus grand projet d'infrastructure de base au monde. Plusieurs autres secteurs sont concernés par les mêmes enquêtes, qui ont révélé l'étendue de la corruption dans les entreprises et les administrations publiques. Mais elles ont eu un effet inattendu, en provoquant le blocage d'une partie de l'appareil économique national.

15/03/2010



La Banque mondiale dénonce la «corruption discrète» en Afrique

La Banque Mondiale a publié, lundi 15 mars, un rapport sur une forme de corruption moins souvent dénoncée que les grandes affaires de détournement de fonds. C'est ce qu'elle appelle « la corruption discrète », faite de petits abus quotidiens mais dont les conséquences sont massives en Afrique. Seule bonne nouvelle de ce rapport affirment les auteurs, il y a un

remède : c'est l'engagement des autorités. En assignant des objectifs clairement définis aux fonctionnaires, aux enseignants, en contrôlant effectivement le respect de ces directives, des améliorations substantielles peuvent être obtenues. Mais bien sûr, rien ne sera possible si l'on n'éradique pas la grande corruption qui contamine l'ensemble des sociétés où elle est à l'œuvre.

17/03/2010

Les Afriques Angola : Adoption d'une loi anti-corruption

Les députés angolais ont unanimement approuvé une nouvelle loi qui permettra d'accroître la transparence, de prévenir et de punir la corruption des agents publics. Selon Antonio Paulo Kassoma, le président du Parlement, ce texte oblige les fonctionnaires à déclarer leurs biens avant d'occuper une charge publique. La législation vise à « stimuler une gestion plus responsable et transparente des biens

publics », affirme Carlos Feijo, un conseiller du président José Eduardo dos Santos. Les fonctionnaires jugés coupables de détournements de biens publics devront non seulement indemniser l'Etat, mais feront face à des accusations criminelles. L'Angola a occupé la 162e place sur les 180 pays classés par Transparency International, une ONG internationale de lutte contre la corruption.

Le Monde Manifestation contre la corruption et pour la liberté de la presse au Kirghizstan

Quelque 3 000 partisans de l'opposition du Kirghizstan ont manifesté mercredi 17 mars à Bichkek pour protester contre la corruption du régime du président Kourmanbek Bakiev et les pressions dont sont victimes les médias indépendants et opposants, a constaté sur place une journaliste de l'AFP. Les manifestants brandissaient des pancartes sur lesquelles on pouvait

lire « Bakiev, cesse de voler ton peuple » ou encore « Liberté pour Ismaïl Issakovz » un ex-ministre de la défense passé à l'opposition et condamné en janvier à huit ans de prison. Les protestataires ont aussi crié des slogans de soutien à la radio en langue kirghize de Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), qui est privée d'antenne depuis plusieurs jours.

La liberté d'information : le droit de savoir

La célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2010 sera organisée, le 3 mai prochain à Brisbane (Australie), autour du thème

« La liberté d'information : le droit de savoir ». Le but est de promouvoir la réflexion et les échanges d'idées sur la liberté d'information pour faire progresser l'autonomisation des citoyens, la transparence, la responsabilisation de la vie publique et la lutte contre la corruption. Plusieurs débats seront au menu de cette journée de célébration et porteront notamment sur les principaux obstacles à l'exercice effectif du droit de savoir.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma